

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gaines Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

INTERVENTION PLANIFIEE 1413
N/REF : 1/01/2025 50H51 C:020665 I:07190

**SDC 'Waldeck Rousseau'
C/O LÔNES
71, RUE TRONCHET
69006 LYON**

IMMEUBLE : WALDECK ROUSSEAU
45-47 RUE WALDECK ROUSSEAU
69006 LYON

Vaulx en Velin, le 17 Janvier 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : CONTAINERS - BADGE A LA REGIE
MADAME CLEMENTE POUR L'ACCES : 06 95 79 80 80
MOTIF : Intervention annuelle
Donneur d'ordre : Mr J.P. GOUDARD

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Nettoyage de poubelle(s) et/ou de local(aux) vide-ordures

NETTOYAGE - DESINFECTION 2 CONTAINERS DE 240 LITRES.

NOTRE INTERVENTION LE 16/01/2025

OBSERVATIONS : ZD LCOMPTER Email envoyé le 17/01/25 a 15H32 Mme J. TRICHARD
JN LGESTION EMAIL en CC le 02/01/25 a 15H28 julien.coulard@lones.fr
JN LGESTION Email envoyé le 02/01/25 a 15H28 Mme J. TRICHARD
VEUILLEZ NOUS CONFIRMER QU'UN BADGE D'ACCES A L'IMMEUBLE EST A NOTRE
DISPOSITION A L'ACCUEIL DE LA REGIE
NOUS PASSERONS RECUPERER AVANT D'EFFECTUER LE NETTOYAGE DES POUBELLES
PREVU LE JEUDI 9 JANVIER 2025 (JOUR DE RAMASSAGE DES ORDURES)

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule de nettoyage haute pression 0 a 120 bars avec son équipage.
Nettoyage et désinfection du(des) local(aux) vide-ordures et/ou des poubelles.
Application de produits désinfectants agréés et conformes a la norme NF T72-151.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010055

*Nettoyage Haute Pression
Désinfection, Dératisation, Désinsectisation
Entretien de Gainex Vide-ordures et VMC,
Intervention post-sinistre*

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Nettoyage 2 containers 240 litres	1	83,42	83,42
	TOTAL H.T.			83,42
	T.V.A. a 10,00%			8,34
	TOTAL T.T.C.En EURO			91,76

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.